

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 367

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

514 459 171 RCS Toulouse.

LSO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 23000.00 EUR.

Adresse : 2, rue de Savoie, 31330 Merville.

Précédent propriétaire : 514 459 171 RCS Toulouse. **LSO.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ASTR'IN Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : avenue des Bergeries 01150 Saint-Vulbas Numéro unique d'identification : 444776504 Lieu d'immatriculation : Bourg-en-Bresse. Société absorbée : LSO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 2 rue de Savoie 31330 Merville Capital : 23000.00 EUR Numéro unique d'identification : 514459171 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 3858086.00 EUR - passif de 2371807.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 de la société LSO, soit un actif net apporté de 1 486 279 €. La société ASTR'IN étant propriétaire de la totalité du capital de la société LSO depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange de titres de la société ASTR'IN contre des titres de la société LSO en sorte que la société ASTR'IN ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R 236-11 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Date du projet commun de fusion : 28.07.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ASTR'IN : 29.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE). Pour la société LSO : 29.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE)..